

1 – Les règles du Djahriya et Ikhfatiya s’appliquent :

- a) aux prières de Zohr et Asr
- b) aux prières de Maghrib et Isha
- c) aux 17 rakaats de salat quotidiens

2 –

- a) Les hommes et les femmes doivent réciter les salat de fajr, Magrib et Isha à voix haute.
- b) Seuls les hommes doivent réciter les salat de Fajr, Magrib et Isha à voix haute.
- c) Seules les femmes doivent réciter les salat de Fajr, Magrib et Isha à voix haute.

3 – Djahriya signifie que :

- a) la ou les prière(s) doi(ven)t être récitée(s) à voix haute sauf le Qir’at.
- b) la ou les prière(s) doi(ven)t être récitée(s) à voix haute sauf le Tasbihaté Arba.
- c) la ou les prière(s) doi(ven)t être entièrement récitée(s) à voix haute.

4 – Les femmes doivent réciter à voix basse :

- a) les prières de Zohr et Asr
- b) la prière de Zohr
- c) la prière de Asr
- d) toutes les prières sans exception

5 – Wadjib-e-ayni s’oppose à :

- a) wadjib-e-fawri
- b) wadjib-e-takhyiri
- c) wadjib-e-kifai

6 – Wadjib-e-fawri concerne :

- a) seulement les hommes
- b) seulement les femmes
- c) aussi bien les hommes que les femmes

7 – wadjib-e-fawri devient obligatoire en conséquence de l’accomplissement :

- a) d’un autre wadjibat
- b) d’un acte sounnate
- c) d’un acte moubah

8 – Takhyiri indique que :

- a) nous avons le choix
- b) nous n’avons pas le choix
- c) c’est sounnate

9 – Wadjib-e-takhyiri veut dire que :

- a) nous pouvons faire soit l’un soit l’autre
- b) nous ne pouvons faire ni l’un ni l’autre
- c) nous devons faire aussi bien l’un que l’autre

10 –

- a) Le ghoussl-e-mayyit est un wadjib-e-kifai tout comme le kafan et le salatoul mayyit**
- b) Seul le salatoul mayyit est un wadjib-e-kifai**
- c) Seuls le ghoussl-e-mayyit et le salatoul mayyit sont des wadjib-e-kifai.**

11 – Celui ou celle qui décide de prendre en charge le(s) wadjib-e-kifai suite à un décès

- a) peut s’il le souhaite préciser « wadjib-e-kifai » dans son niyyat.**
- b) doit absolument préciser « wadjib-e-kifai » dans son niyyat.**
- c) devrait préciser « wadjib-e-kifai » dans son niyyat.**

12 – Si je dis « salamoun alaykoum » à une assemblée,

- a) il est wadjib à chacun de me répondre**
- b) il est wadjib à l’un d’entre eux de me répondre**
- c) il est sounnate à l’un d’entre eux de me répondre**